
N°3.1 Intérêts et problématiques du passage en société

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Objectifs :

Cette formation du Cycle « Approfondissement » vous permet d'acquérir une meilleure connaissance des dispositifs juridiques et fiscaux intervenant dans la mise en place d'une société en agriculture... et en même temps, de bien en appréhender l'opportunité, les conséquences et les risques liés à la restructuration.

Pré-requis :

Disposer d'une expérience significative dans la gestion des missions en agriculture et en viticulture. Débutants non concernés se reporter au Cycle « Initiation ».

Durée : 1 jour - 7 H 30

Animateur : Avocat, formateur professionnel spécialisé dans le domaine agricole depuis plus de 10 ans.

Tarif par participant :

Nos formations ont lieu une saison sur deux. Cette formation sera animée sur la saison 2022-2023 qui débutera en octobre 2022

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Vous intervenez dans la restructuration de l'entreprise agricole ? C'est un sujet sensible susceptible de déstabiliser votre client et qui vous expose vis-à-vis de ses autres conseils. L'approche pédagogique de la formation vous permet d'acquérir à la fois une méthodologie d'organisation, de sécuriser votre conseil et de faciliter les relations interprofessionnelles.

CONTENU

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel

POURQUOI LA FORMULE SOCIÉTAIRE ?

Les avantages (la société, procédé de restructuration, moyen de transmission de l'exploitation agricole)

Les limites

L'EIRL et le fonds agricole des alternatives à la mise en société ?

QUELLE(S) SOCIÉTÉ(S) POUR QUEL(S) OBJECTIF(S) ?

Élément clé : le positionnement foncier

- Le schéma locatif « classique » : séparer le capital foncier du capital d'exploitation
- Le schéma d'exploitation directe : loger le foncier dans la structure d'exploitation
- Les critères juridiques, patrimoniaux et fiscaux du choix

GFA ou SCI : quelle société foncière choisir ?

Quelle société d'exploitation ? (Sociétés civiles / sociétés commerciales : critères juridiques)

Statut social de l'associé : ce qu'il faut impérativement savoir

IR ou IS ? Régime fiscal de la société d'exploitation

Scinder la production agricole et les activités commerciales ?

Mettre en place une société holding ?

LA CESSATION DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE

Conséquences fiscales et sociales

LA MISE EN PLACE DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Fiscalité de la constitution

Précautions spécifiques à certains apports en nature

PASSAGE DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE À LA SOCIÉTÉ : ÉVITER LES PIÈGES DU DROIT RURAL

Apport de foncier : droit de préemption SAFER

Foncier en propriété : attention aux immeubles grevés d'engagements

Foncier pris à bail : apport ou mise à disposition de bail

Contrôle des structures

Aides économiques (DPB...)

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Etude de cas concrets

Document remis

Remise du support de formation projeté

Remise d'un support papier exhaustif

Suivie de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz en salle avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 100 € HT soit 4 920 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant : 45 € HT au format papier ou 18 € HT au format PDF.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 20 personnes par session.

* *A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2020- 06/2021).

Source URL: <http://formation.uneca.fr/maitriser-le-passage-en-societe-interet-limites-et-precautions>